



l'info par l'UNSA Sport

7 octobre 2009 – 14h30 17h30

Compte rendu du rendez-vous avec Serge MAUVILLAIN, conseiller au cabinet de Rama Yade
Contexte de la demande de rendez-vous

Suite à la note du directeur de cabinet de Monsieur Bernard LAPORTE signée par Mr Hugues MOUTOUH le 9 février 2009, 16 syndicats professionnels ont cosigné une 1^{ère} lettre qui devait aboutir à un rendez-vous avec Mr Yann DROUET, conseiller au cabinet de Mr Bernard LAPORTE, le 25 juin. Cette date étant la veille de la nomination de Madame Rama Yade, le rendez-vous avait été annulé.

Ce courrier alertait le gouvernement sur 2 points essentiels :

- La position de monopole demandée par les fédérations dans le cadre de leurs missions de service public sur l'habilitation des formations, la formation et la certification de certains diplômes d'Etat et la reconnaissance de leurs formations fédérales en tant que diplômes permettant l'encadrement contre rémunération. Ces propositions font suite à de nombreuses réunions entre les fédérations et le CNOSF, organisées sous la dénomination « Urgence Formation ».
- Le lobby du SNELM qui a abouti à un projet de loi déposé par le député Philippe COCHET pour obtenir une réglementation différente de l'encadrement d'activités physiques de loisir dans le secteur commercial, c'est-à-dire sans obligation de faire appel à des diplômés d'Etat, comme le prévoit l'article L. 212.1 du Code du Sport.

De ce fait, les 16 syndicats cosignataires, un de moins que sur le 1^{er} courrier (Canoë-Kayak) et un de plus (Parachutisme), ont renvoyé un courrier pour convenir d'une nouvelle date de rendez-vous auprès de la Secrétaire d'Etat. Monsieur Serge MAUVILLAIN, conseiller au cabinet de Mme Rama Yade nous a alors reçu le 7 octobre 2009.

Syndicats présents à ce rendez-vous, et leur représentativité

- Isabelle SCHUHMACHER

Syndicat National de la Grimpe Encadrée dans les Arbres - Syndicat ayant créé le CQP EGA (Educateur Grimpe d'Arbres)

- Martinho RODRIGUES

Syndicat National des Professionnels de la Spéléo et du Canyon - Représentation d'un syndicat de métiers à corde

- Samsom IMACHE

Syndicat Professionnel des Educateurs de Voile - Profession travaillant avec des titulaires du CQP AMV (Assistant moniteur de voile)

- Jacques EMERY

Association Nationale des Moniteurs de Plongée - Syndicat important par rapport au nombre de professionnels adhérents, au poids économique induit et à la représentation dans différentes instances de négociation avec l'Etat (sports, tourisme, travail) ou privé (AFNOR).

- Bertrand RABATEL

Syndicat National des Moniteurs de Cyclisme Français - Syndicat ayant créé un CQP Pisteur VTT et siégeant dans les différentes commissions paritaire et de négociation (CPNEF, CPC, sous commission CQP, CMP)

Préambule lors de notre rencontre avec Mr Serge MAUVILLAIN

Les 5 responsables de syndicats ont mis en valeur la représentation de notre secteur d'activité, avec plus de 22 000 professionnels déclarés dans les fichiers Jeunesse et Sports pour nos 16 syndicats professionnels, ce qui démontre un volume d'emplois très important et un poids économique non négligeable. Ils ont insisté sur le domaine particulier des sports de nature qui sont structurés de manière spécifique par rapport aux autres activités sportives:

- Présence d'un secteur professionnel important dans l'encadrement des sports de nature, voire prédominant parfois (par rapport à l'encadrement bénévole).

- Prédominance de la pratique de loisirs et du tourisme par rapport à la pratique sportive fédérée en club (environ 1 à 6 % seulement des pratiquants), d'autant plus que le Tourisme représente un poids économique très important et l'Etat travaille à sa structuration et à sa qualité avec le *Plan Qualité Tourisme* en liaison avec les fédérations et les syndicats professionnels.

- Emploi dans les sports de nature très spécifique : prédominance de pluri employeurs et statut majoritaire de travailleurs indépendants, pour répondre aux demandes très temporaires d'emploi (1 stage, 1 sortie...). Donc danger de voir des CQP créés pour l'encadrement « accessoire » car cela « tuerait » nos emplois ou accentuerait encore davantage la précarité de certaines activités.

- Cependant on peut constater l'existence de CQP qui fonctionnent bien et répondent à des besoins d'emploi (EGA, AMV et Pisteur VTT) à partir du moment où ils sont construits avec intelligence et complémentarité entre les activités fédérales et l'activité professionnelle (pour les surplus d'activité par exemple en voile, pour développer l'activité VTT avec le nouveau métier de pisteur...)

- Complémentarité indispensable, entre les fédérations et les syndicats, donc impossibilité de travailler sans les syndicats et danger de tout monopôle (ex : projet d'Urgence Formation).

Compte rendu de nos échanges

Mr Monsieur MAUVILLAIN nous a expliqué qu'un « mouvement foncier » s'opérait actuellement en direction des fédérations, sans pour autant permettre à un président de CROS de remplir le rôle d'un directeur régional Jeunesse et Sports. Il lui semblait cependant logique que le mouvement sportif trouve sa place et assume ses missions de délégation, y compris en terme de certification. D'autant plus qu'il existe à Jeunesse et Sports une vraie culture associative. Selon lui, le mouvement sportif va s'investir encore plus sur ces points et c'est pourquoi les fédérations demandent à ce que l'Etat leur délègue la certification.

Néanmoins le gouvernement ne semble pas y être favorable car cela « *reviendrait à donner plus de pouvoirs aux fédérations qu'aux recteurs d'académies et aux présidents d'universités* ». Mr Serge MAUVILLAIN nous a expliqué que dans le projet de loi de Rama Yade, aucune proposition sur une quelconque délégation de certification n'était prévue (contrairement à ce que demande le CNOSF) et que son projet de modification du Code du Sport ne concernerait que le sport professionnel et le haut niveau. Néanmoins, nous lui avons fait remarquer que si un débat parlementaire s'engageait sur le Code du Sport, nous n'étions pas à l'abri d'amendements incohérents votés tard dans la nuit et visant à déstabiliser nos professions en apportant des modifications à l'article L212.1. Ce qu'il a confirmé ! Il

faudra donc être particulièrement vigilant à ce moment précis en alertant chacun nos relais parlementaires.

L'une des demandes liée à « Urgence Formation » était de revenir à des formations de BP niveau IV monodisciplinaires, contrairement à ce que le BPJEPS avait proscrit. Mr Serge MAUVILLAIN nous a clairement indiqué que le Secrétariat d'Etat aux Sports se prononcerait dorénavant favorablement à des BP monodisciplinaires, même si des BP pluridisciplinaires pouvaient parfois se justifier.

Aussi, il semble normal pour Monsieur MAUVILLAIN que *« des jeunes qui s'investissent bénévolement pour l'encadrement des activités de leur club puissent obtenir une indemnisation de ce travail »*. La création de CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) lui semble donc tout à fait nécessaire pour l'emploi saisonnier ou lorsque l'emploi reste limité en terme de nombre d'heures. En revanche, le CNOSF trouvait la construction de ces certifications bien trop difficile. Le secrétariat d'Etat aux Sports valorisera donc la création de CQP, même si ce n'est pas lui qui est maître d'oeuvre sur ce point mais la branche professionnelle, c'est-à-dire les partenaires sociaux (syndicats d'employeurs, mais aussi les syndicats professionnels par le biais de l'UNSA Sport).

NB. : pour info, un accord va être signé entre le CNOSF et les partenaires sociaux le 16 novembre prochain en CMP pour essayer de rendre la création de CQP plus cohérente et plus adaptée. Voir projet ci-joint.

Mr Serge MAUVILLAIN estime que la concurrence entre les CQP et les diplômes d'Etat se règlera par le travail des syndicats, car il reconnaît l'inefficacité des contrôles actuellement pratiqués : *« ce sont les professions qui feront la police, aidées en cela par les contrôles sans concession de l'URSSAF. De toute façon chacun peut constater que ces problèmes existent déjà avec l'encadrement sans diplôme »*.

Sur la proposition de loi COCHET, Monsieur MAUVILLAIN est clair sur le fait que le Secrétariat d'Etat n'est pas du tout favorable à une différenciation entre le secteur associatif et le secteur commercial quant à l'encadrement sportif. De plus, l'Etat veut garder la main sur la certification, de façon à garantir les compétences nécessaires à l'aspect sécurité des activités.

En fin de réunion, trois sujets moins prioritaires mais néanmoins importants ont été abordés :

- Le devenir du CREPS de Vallon Pont d'Arc et du Pôle Ressources National des Sports de nature, sur lequel Monsieur MAUVILLAIN (qui a la charge de ce dossier) a confirmé que ce centre n'était pas concerné par la restructuration (fermeture). Il a également confirmé que l'équipe actuelle resterait en place car elle avait fait ses preuves par un travail exemplaire comme avec les enquêtes métier, mais aussi en montrant sa capacité à être présente sur le terrain. Un rattachement à un CREPS (Aix en Provence a été cité à plusieurs reprises) était aujourd'hui la solution envisagée, pour le mois de décembre 2009 ou de septembre 2010.

- L'implication des syndicats professionnels où Monsieur MAUVILLAIN semblait ravi de nous recevoir et de nous écouter. Il trouvait que les syndicats étaient « trop polis » et proposaient trop peu de choses. Il nous incitait donc à cultiver notre force de proposition (plutôt que d'opposition systématique à tous changements) et à parfaire notre lobbying, par exemple en siégeant dans les commissions nationales des équivalences, en demandant aux DRJS ou aux parlementaires les rapports sur le travail illégal...

- Serge MAUVILLAIN a également abordé la thématique de l'impact écologique des sports de nature : les facteurs limitants de l'occupation des sites, la régulation des espaces naturels... Un léger débat s'est installé sur l'exemple du canyoning, notamment grâce à la présence du SNPSC. Notre implication dans les CDESI est d'autant plus ressortie comme nécessaire, ce qui confirme le besoin de s'organiser entre syndicats professionnels car chaque organisation ne peut pas être partout.

Après notre rendez-vous, nous avons discuté entre responsables des 5 syndicats présents de l'utilité de se regrouper de manière plus institutionnelle. Trois solutions semblent apparaître :

1. Continuer notre plateforme de propositions en rédigeant des courriers communs, ce qui a l'avantage de permettre une grande souplesse, mais apporte peu de poids à notre démarche, comme nous l'avons compris suite aux multiples questions de Serge MAUVILLAIN sur notre identité. En effet, il nous a demandé à plusieurs reprises si nous étions les représentants d'un syndicat de professionnels des sports de nature. La représentation de chacun ne lui a pas paru évidente.

2. Tous se regrouper au sein de l'UNSA Sports qui deviendrait la structure juridique qui nous représenterait, et y créer un véritable secteur Sports de Nature. L'avantage est de bénéficier de la place de l'UNSA Sport en tant que confédération syndicale représentative, siégeant à l'ensemble de toutes les réunions de négociation collective : CPNEF où sont créés les CQP, CPC où sont validés tous les diplômes d'encadrement sportif, CMP où sont décidés tous les avenants à la Convention Collective Nationale Sport...

3. Créer une association nationale des syndicats professionnels des Sports de Nature (ANSPSN ?) dont le but serait d'être un interlocuteur obligatoire pour le Gouvernement sur tous les sujets touchant aux Sports de nature. Toutefois, si cette nouvelle association est créée, il faudra impérativement qu'elle ne court-circuite pas les syndicats professionnels pour ce qui concerne leur discipline, mais plutôt qu'elle leur apporte son soutien grâce au poids conséquent que représentera l'ensemble des professionnels de sports de nature. Il conviendra dans ce cas qu'elle possède un véritable statut juridique permettant de mener des actions communes devant les tribunaux, pour l'intérêt de toutes nos professions (comme le réalise actuellement l'UNSA Sport en déposant plainte au tribunal administratif contre la Fédération Française de Tennis pour le monopole qu'elle impose lorsqu'elle demande aux DRJS de n'habilitier que ses formations au DE Tennis).

Le seul inconvénient de cette solution réside dans les moyens humains et financiers pour faire fonctionner une telle structure, qui devra malgré tout rester souple et légère en termes de gestion.

L'opportunité de clarifier notre structuration pour le mois de mai 2010 est apparue, en utilisant l'organisation des 5^{eme} Rencontres Nationales des Loisirs et Sports de Nature qui se dérouleront du 4 au 6 mai 2010 à Nantes. Les syndicats professionnels, par le biais de l'UNSA Sport qui siège au Comité Méthodologique d'organisation de ces Rencontres, y sont déjà attendus pour organiser des actions sur l'emploi. Nous pourrions en profiter pour annoncer publiquement notre regroupement, sous une forme ou une autre.

Le débat est lancé et nous pouvons déjà commencer à y réfléchir durant l'hiver...